

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : SURCLINE – BIO LIQUIDE CONCENTRE

Code du produit :

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solution de nettoyage prête à l'emploi pour fontaine biologique

Usage professionnel

#### 1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : [vallier@inustry.com](mailto:vallier@inustry.com)

<http://www.inustry.com>

#### 1.3 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du mélange

Règlement (CE ) N° 1272/2008

Eye Irrit. 2 (H319) : Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic chronic (H412) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Directive 1272/2008/CE

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Alcools C6-C12 ethoxylés

Ethylènediaminétracétate de tétrasodium

Indications de danger

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

## SURCLINE – BIO LIQUIDE CONCENTRE

Autres dangers	Résultat des évaluations PBT et vPvB
PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Caractérisation chimique, description

Préparation composée des substances indiquées ci-après

Ingrédients dangereux

<b>Composants dangereux</b>			
CAS : 68439-45-2	Alcools C6-C12 ethoxylés	Eye Dam.1, H318, Acute Tox.4, H302	2,5-10%
	Polyalkyl ammonium salt	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS : 64-02-8 EINECS : 200-573-9 N° INDEX : 607-428-00-2 RTECS : AH 5075000 Reg.Nr : 01-2119486762-27	Ethylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Eye Dam.1, H318, Acute Tox.4, H302	≤ 2,5%

\*Le texte des phrases de risqué citées (phrases R/H), se référer au chapitre 16

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1 - Description des premiers secours****Après inhalation**

En cas de gêne ou de malaise, amener la personne à l'air libre, au chaud et au calme.

**Après contact cutané**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau

**Après contact oculaire**

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire. Consulter un médecin.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**5.3 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Indications supplémentaires

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

**SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

**6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

**6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**6.4 - Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : protéger contre le gel.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations disponibles.

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail****1310-73-2 hydroxyde de sodium (<0,1%)**

VME France  
VME Suisse

Valeur à long terme : 2 mg/m<sup>3</sup>  
Valeur momentanée : 2 e mg/m<sup>3</sup>  
Valeur à long terme : 2 e mg/m<sup>3</sup>  
SSc

**8.2 Contrôle de l'exposition au poste de travail**

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : n'est pas nécessaire.

Protection des mains : gants de protection.

Matériau des gants : le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux : lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

**SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide bleu	-
Odeur	Caractéristique	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	9.0 – 9.7	Unité
Point de fusion	0	°C
Point d'ébullition	100	°C
Point d'éclair	Non applicable	°C
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable	-
Température d'auto-inflammation	Non applicable	
Température de décomposition	Non déterminé	
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément	
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif	
Limites d'explosion intérieure	Non déterminé	
Limites d'explosion supérieure	Non déterminé	
Pression de vapeur à 20°C	23	hPa
Densité à 20°C	1,00 – 1,03	g/cm <sup>3</sup>
Miscibilité dans l'eau	Entièrement miscible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé	
Viscosité	Non déterminé	

**SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1 - Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 – Stabilité chimique :**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :** pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 – Possibilité de réactions dangereuses :** aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 – Conditions à éviter :** pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 – Matières incompatibles :** pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 – Produits de décomposition dangereux :** monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 – Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification		
<b>68439-45-2 Alcools C6-C12 ethoxylés</b>		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
<b>Polyalkyl ammonium salt</b>		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
<b>64-02-8 Ethylènediaminetétraacétate de tétrasodium</b>		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)

**11.2 – Effets primaires d’irritation :****Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Mutagénicité sur les cellules germinales :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 – Toxicité**

**Toxicité aquatique** : pas d’autres informations importantes disponibles

**12.2 - Persistance et dégradabilité**

Pas d’autres informations importantes disponibles

**12.3 - Potentiel de bioaccumulation**

Pas d’autres informations importantes disponibles

**12.4 - Mobilité dans le sol**

Pas d’autres informations importantes disponibles

**12.5 – Autres indications écologiques : indications générales**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**12.6 – Résultat des évaluations PBT et vPvB**

**PBT** : non applicable

**vPvB** : non applicable

**12.7 – Autres effets néfastes**

Pas d’autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L’ELIMINATION****13.1 - Méthodes de traitement des déchets**

Remettre le produit à une entreprise d’élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

SURCLINE – BIO LIQUIDE CONCENTRE

---

**13.2 – Emballages**

Vider complètement le récipient.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.  
Nettoyage par une entreprise de recyclage.

---

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Substance non dangereuse conformément à ADR, RID, IMDG, ADN, ICAO/IATA

---

**SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE : aucun

**15.2 – Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche.

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche.

H302 : nocif en cas d'ingestion.

H315 : provoque une irritation cutanée.

H318 : provoque des lésions oculaires graves.

H319 : provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.